

SYNDICAT MIXTE INTERDÉPARTEMENTAL DE LA VALLÉE DE LA LÈZE
PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 23 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, convoqués par courrier en date du cinq mai deux mille dix-huit, se sont réunis en mairie de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents en début de séance :

Titulaires : Michel RUEDA, Jean-Pierre DUPRAT, Jean-Jacques MARTINEZ, Didier MEDA, Nicolas CALMES, Serge DESCADÉILLAS, Michel LACAY, Denis BOYER, Régis GRANGE, Cécile PECHOULTRES, Jean-Loup BASTIEN, Jean-Louis GAY, Chantal GILAMA, Colette SUZANNE, Denis TURREL, Pierre VIEL, Pierre LOPEZ, Anne-Marie VIGNEAUX, Yvon LASSALLE, Paul FRANQUINE, François VANDERSTRAETEN, Jean-Louis CAUHAPE, Francis BOY, Véronique GRANDET, Jean-Claude COURNEIL, Jean LABORDE, Agnès TEYSSEYRE, Rolande MARTINEZ
Suppléants : Serge DEJEAN, Amédée LABORDE, Manuel SARDA, Michel CARRIÈRE, Hervé FRANQUINE

Arrivés en cours de séance :

Titulaires : Jean-Claude RIVES

Excusés : : Jean-Marc BERGIA, Georges GATEIN, Joël CAZAJUS, Jean-Claude ROUANE, Thomas DZIEDZIC, Henri DEJEAN, Marie-Claire FAUSTINI, Maurice GALY, Daniel LEBLANC, Pascale MESBAH LOURDE, Maryse VEZAT-BARONIA, Sébastien MERIC, Stéphane CORATO, Philippe LACAZE, Laurent PANIFOUS, Francine PONT FASSEUR, Rosine MOREAUD, Olivier RUMEAU, Jean-Pierre BERGER, Claude LLUIS, Claudine SACILOTTO, Marie GILAMA, Jean-Luc COURET, Jacques HORTOLA, Christian PORTA, Dominique DUFOSSÉ, Lydia BLANDINIÈRES, Christian GROS, Thierry SIRGANT, Philippe JALOUX, Roger BUFFA, Jean-Paul DEJEAN, Sébastien SOUBIES, Christian ROUZAUD (CA Foix Varilhes), Christian ROUZAUD (Montégut Plantaurel).

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Président, ouvre la séance à dix-huit heures vingt-cinq.

18/17 Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2018

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 9 avril 2018.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation du Comité syndical :

- Modification du marché passé avec l'entreprise Clarac pour la plantation de haies de la tranche 6, avec une moins-value de 5 193,70 €HT découlant de l'application du bordereau de prix,

- Modification du marché passé avec l'entreprise Clarac pour la plantation de haies au Mongéa, avec une plus-value de 51,00 €HT découlant de l'application du bordereau de prix.

18/18 Élection du 4^{ème} autre membre du Bureau

Monsieur le Président informe le Comité syndical qu'en réponse à la question écrite n°25042 du Sénat, le Ministère de l'intérieur considère qu'« un suppléant [...] ne peut être élu à des fonctions telles que vice-président ou membre du bureau ». En effet, l'article L5212-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit simplement que les « délégués suppléants [sont] appelés à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires ».

Manuel SARDA étant délégué suppléant, Monsieur le Président invite le Comité syndical à procéder à une nouvelle élection du 4^{ème} membre du bureau.

Jean-Jacques MARTINEZ propose la candidature de François VANDERSTRAETEN.

François VANDERSTRAETEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^e autre membre du Bureau.

18/19 PAPI d'intention : modification du tableau de financements

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que l'autofinancement minimum d'une action portée par un maître d'ouvrage public doit être au minimum de 20%. Il invite à modifier en conséquence l'annexe financière du projet de PAPI d'intention, tout en rappelant que les valeurs d'autofinancement prévues restent des taux minimums qui devront, le cas échéant, être réajustés à la hausse en fonction des engagements financiers des co-financeurs : État, Agence de l'eau, Région, Conseils départementaux.

Vu la délibération 18-11,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte l'annexe financière modifiée conformément au tableau annexé.

18/20 Avenant au marché d'étude hydraulique aval

Monsieur le Président informe le Comité syndical que l'étude hydraulique aval confiée à la société ISL a fait l'objet de retards dont une partie n'est pas imputable à ISL. Il propose un avenant pour atténuer l'application de ces pénalités de retard.

Vu le projet d'avenant,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le projet d'avenant à passer avec la société ISL,

MANDATE Monsieur le Président pour signer cet avenant avec la société ISL.

18/21 Avenant au marché de diagnostics de réduction de vulnérabilité

Monsieur le Président informe le Comité syndical que l'étude sur les mesures individuelles de réduction de vulnérabilité, confiée à la société ARTELIA, a fait l'objet de retards dont une partie n'est pas imputable à la société ARTELIA.

Vu le projet d'avenant,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTÉ le projet d'avenant à passer avec la société ARTELIA,

MANDATE Monsieur le Président pour signer cet avenant avec la société ARTELIA.

18/22 Création de Commissions thématiques

Monsieur le Président propose au Comité syndical de créer quatre Commissions thématiques destinées à favoriser le partage d'informations, les échanges et préparer les décisions du Comité syndical. Il rappelle le rôle de réflexion et de conseil des commissions. La Commission thématique GEMAPI organisera les concertations concernant la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. La Commission thématique Haies et chantiers pourra examiner les projets de plantation de haies dans la vallée et assurer le suivi des chantiers ; la commission thématique Alerte et gestion de crise s'intéressera au déroulement des situations de crise en cas d'inondations et à l'organisation des communes ; la commission Patrimoine naturel et qualité travaillera sur les richesses biologiques de la vallée et les enjeux de qualité des rivières et en particulier favoriser les continuités, par exemple entre la rivière Ariège et la Lèze. Il informe que le Muretain agglomération envisage une extension du périmètre du SMIVAL pour les rivières L'Ousse et le Haumont, sur les communes d'Eaunes, Muret, Pins Justaret, Saubens, Villate, Roquettes et Pinsaguel.

Monsieur le Président invite chaque délégué à faire part de son intérêt pour participer à ces différentes commissions auprès des services du SMIVAL.

Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer les commissions thématiques suivantes :

- Commission thématique GEMAPI,
- Commission thématique Haies et chantiers,
- Commission thématique Alerte et gestion de crise,
- Commission thématique Patrimoine naturel et qualité.

Questions diverses

Jean-Claude RIVES entre en séance à 19h00.

A l'invitation de Monsieur le Président, Nicolas CALMES informe que le SMIVAL a été saisi d'une problématique d'érosion de berge par une riveraine du ruisseau du Régou à Saint Sulpice sur Lèze ainsi que par le Conseiller départemental Sébastien VINCINI. La problématique soulevée est un phénomène d'érosion de la berge en rive gauche. Une réunion a été provoquée sur site puis en salle le 18 mai. Le service de police des eaux proposait l'adoption d'une DIG d'urgence pour que la collectivité engage des travaux estimés par devis d'entreprise à 85 k€.

Colette SUZANNE souligne que les eaux du Saint Jean et du Régou ne se mélangent pas, comme on peut le voir sur une photo de mai 2017 ce qui lève l'incrimination de l'orientation de la buse du Saint Jean.

Il a été envisagé en réunion que le SMIVAL réalise une étude sur plusieurs ruisseaux qui présentent des situations similaires, afin de faire la part des choses entre les responsabilités des riverains et celles des collectivités. La riveraine sera également invitée à expertiser la situation de sa construction du point de vue bâtementaire afin de prendre les décisions en connaissance de cause.

Monsieur le Président souhaite que le SMIVAL prenne de la hauteur sur ces sujets et cherche à comprendre les phénomènes. Il demande aux services du syndicat de se rapprocher des co-financeurs potentiels pour bâtir un plan de financement et proposera la réalisation de cette étude à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

Monsieur le Président rappelle les prochaines réunions et invite les délégués à y participer :

- 28 mai : visite du PC Crise de la Préfecture et du SPC de Toulouse,
- 31 mai : forum de l'eau à Agen,
- 31 mai et 1^{er} juin : journée de sensibilisation au risque inondation, à Pinsaguel,
- 5 juin : restauration de cours d'eau (AUAT),
- 6 juin : retour d'expérience du SMIVAL sur la GEMAPI (Dax).

A l'invitation de Monsieur le Président, Thomas BREINIG, directeur du SMIVAL rapporte les débats engagés sur la GEMAPI dans le cadre de journées thématiques et d'ateliers auxquels il a récemment participé. Il informe de constats partagés par l'ensemble des professionnels du secteur sur les difficultés de mise en œuvre et les fragilités juridiques de la nouvelle compétence GEMAPI, bien que les solutions techniques soient relativement claires. Ces débats vont se poursuivre, notamment à Dax, où le point de vue d'un assureur sera présenté.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et lève la séance à 19h15.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- 18/17 Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2018
- 18/18 Élection du 4^{ème} autre membre du Bureau
- 18/19 PAPI d'intention : modification du tableau de financements
- 18/20 Avenant au marché d'étude hydraulique aval
- 18/21 Avenant au marché de diagnostics de réduction de vulnérabilité
- 18/22 Création de Commissions thématiques

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY



Le Président,

Jean-Jacques MARTINEZ

